

**25. CONVENTION INTERNATIONALE CONCERNANT L'EXPORTATION ET
L'IMPORTATION DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE (AUTRES QUE LES VIANDES,
LES PRÉPARATIONS DE VIANDE, LES PRODUITS ANIMAUX FRAIS, LE LAIT ET LES
DÉRIVÉS DU LAIT)**

Genève, 20 février 1935

ENTRÉE EN VIGUEUR: 6 décembre 1938, conformément aux articles 14 et 15.
ENREGISTREMENT: 6 décembre 1938, No 4487.¹
TEXTE: Voir le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, [vol.193, p.59](#).

Ratifications

Belgique	(21 juillet 1937)	Turquie	(23 décembre 1937)
Bulgarie	(7 septembre 1938)	Union des Républiques socialistes soviétiques	(19 mars 1941)
Lettonie	(4 mai 1937)		(20 septembre 1937)
Roumanie			

Signatures ou adhésions non encore suivies de ratification

Autriche	Pays-Bas (pour le Royaume en Europe)
Chili a)	Pologne
Espagne	Suisse
France	Tchéco-Slovaquie ²
Grèce	
Italie	

Actes postérieurs à la date à laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a assumé les fonctions de dépositaire

<i>Participant</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d)</i>
Serbie ³	12 mars 2001 d

Notes:

¹ Voir le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, vol. 193, p. 59.

² Voir la note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

³ L'ex-Yougoslavie avait adhéré à la Convention le 8 février 1967. Voir aussi notes 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "ex-Yougoslavie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

